



LA MAIN DANS LA MAIN : Bureau de dépôt 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 304 Avril 2013 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur

P705187

NOTRE COMBAT *pour plus de justice*



Avec la Ministre de l'aide à la jeunesse nos associations participent à des concertations sur «comment garantir le lien». Vous pouvez lire dans ce numéro un article sur le lien que nous avons du mal à avoir quand nos enfants sont placés en institution ou en famille d'accueil. Moment fort d'émotion lorsque l'on se trouve devant des institutions ou des services qui organisent l'accueil.

L'actualité quotidienne ne parle que d'austérité, de recherche de milliards d'euros pour boucler le budget fédéral.

Moi aussi j'ai du mal à boucler mon budget tous les mois pour garantir un logement, la nourriture, les soins de santé, la scolarité, le chauffage, l'électricité, l'eau, les déplacements, l'accès à la culture, le sport, les voyages scolaires à ma famille, tout en essayant de ne pas m'endetter.

A.D

N° 304

SOMMAIRE



L • S • T
**LUTTES
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur
Tél. : 081/ 22 15 12

Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR MAIL
P 705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 304
Avril 2013

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur

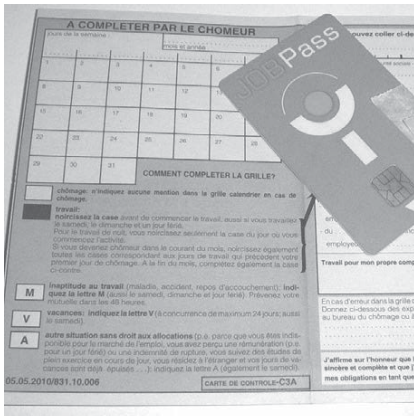
- Andenne **2**
 - Chômage, quel dommage !
- Fédération **3**
 - Plaidoyer pour un habitat durable
- Fédération **4**
 - Le journal en chantier
- Nos droits **5**
- Namur **6/7**
 - Maintenir le lien
- Hors cadre **8/9**
 - Journée de la femme
 - On l'a brûlé
- Ça se passe **10**

EDITORIAL

ANDENNE

CHÔMAGE : QUEL DOMMAGE !

Un militant nous livre ses impressions face au chômage



EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

J'ai commencé à travailler à l'âge de 16 ans en tant qu'apprenti carrossier et peinture et cela pendant 3 ans. Après, je suis allé en tant que pontier dans la région namuroise pendant 4 ans mais il y a eu restructuring et je me suis retrouvé un temps au chômage. J'ai retrouvé un emploi comme intérim dans une entreprise où je travaillais à la forge et où il fallait cuire les fourches de vélo. J'ai également fait un intérim de quelques mois dans une autre entreprise namuroise. Ensuite, je suis retourné dans mon ancienne usine, mais elle avait changé de nom entretemps, en tant que pontier pendant 3 ans environ. Et puis, je suis allé dans une carrière de la région, comme aide mineur et ça me plaisait bien. Mais là, c'était un contrat de remplacement (2-3 ans). Lorsque l'ouvrier est revenu, mon contrat a pris fin.

Je me suis alors retrouvé au chômage, j'ai, alors, commencé comme bénévole à LST. J'ai retrouvé un emploi comme pontier toujours, mais dans une autre région, et je ne suis resté qu'un mois parce qu'après un certain temps, et quelques recherches avec LST, j'ai trouvé un emploi dans une grosse société publicitaire en CDI et j'y suis resté 12 ans.

Mais j'ai dû subir une très grosse opération et je suis resté un mois et demi à la maison en convalescence. J'ai recommencé le boulot mais je n'avais plus le même rendement qu'auparavant et le travail à effectuer était parfois conséquent. Je suis retour-

né chez le médecin parce que ça n'allait pas et il m'a dit que je ne pouvais plus faire ce boulot-là parce qu'il y avait des choses que je ne pouvais plus faire. Je suis alors resté un an sur la mutuelle. Et là, j'ai eu mon C4. Dans certaines sociétés, après six mois, ils peuvent te donner ton C4 et c'est ce qu'ils ont fait. Après la mutuelle, je suis retombé sur le chômage. A 50 ans, se retrouver sur le chômage, la galère commence... !

RECHERCHER UN EMPLOI

A ce moment-là, le Forem me convoque pour un Plan d'Accompagnement pour la recherche d'emploi, après seulement quelques mois de chômage. Je m'y rendais à chaque fois. Il s'agissait de réunions de groupe et de réunions individuelles. Puis, je n'ai plus rien eu.

Pour trouver du travail, ce n'est pas évident avec tous les plans qu'ils mettent en place. Il faut un plan PTP, un autre Win-Win... et on ne sait plus quoi faire. Je me suis déjà présenté pour de l'emploi et on me demandait si j'avais mon plan PTP. Notamment pour un emploi dans la région, cela a été refusé parce que je n'avais pas mon plan PTP, sinon j'avais la place. Mais je n'étais même pas au courant qu'il le fallait. Et maintenant que j'ai les conditions et que j'ai ce fameux plan, je n'ai toujours pas d'emploi, et je viens encore d'en manquer un ! J'avais le plan mais nous étions très nombreux à nous présenter pour une seule place.

Ces mesures-là, ce n'est pas vraiment pour trouver un emploi stable. Tu as un travail mais on est là pendant quelques temps (2 ans) et après, ils reprennent quelqu'un d'autre, et toi, tu dois recommencer à chercher du travail, et tu ne sais pas programmer à long terme. De plus, les documents de ce type ne sont valables que quelques mois (ici le PTP est valable pour 4 mois) et après, si tu retrouves un travail avec dans les conditions un PTP et qu'il est expiré, tu dois recommencer les démarches auprès du Forem pour l'obtenir.

J'ai le permis mais plus de véhicule et ce n'est pas évident pour les recherches

d'emploi. Lorsque les employeurs demandent si j'ai un moyen de locomotion, je réponds que j'ai une mobylette ou les transports en commun.

ÊTRE UTILE

Je participe aux ateliers créatifs à LST, aux réunions... mais j'ai peur d'avoir une inspection et d'avoir une sanction de l'Onem et de perdre mon revenu parce que j'ai tout de même un loyer, des factures, etc. à payer comme tout le monde. On a tout de même le droit de se rassembler. Aucune loi n'interdit cela !

J'espère retrouver du travail, déjà pour le bien-être, parce que quand tu travailles, tu as un autre rythme de vie, tu vois d'autres personnes, tu penses à autre chose...

Et puis, il y a aussi le regard des autres sur toi. Quand tu ne travailles pas, les autres te regardent comme si on était des « fainéants ». Mais lorsque tu travailles, tu n'as pas ce « grand regard-là » sur toi ! Les gens te regardent parce que tu es un peu comme un « assisté » mais ils ne se rendent pas compte que ça peut leur arriver à eux aussi de devenir des « assistés ».

Heureusement quand je suis tombé au chômage, je n'avais pas de crédits en cours, etc. Malgré que je sois au chômage, je parviens à mettre 100-150 euros de côté mais je fais très attention à ce que je fais. Je n'achète pas des choses inutiles... Je fais mon pain moi-même... Et en cas de coup dur ou d'imprévu, je peux aller dans cette réserve et pas sur mon mois. Mais c'est vrai que tout le monde n'arrive pas à le faire et ce n'est pas évident.

Le parcours du travail aujourd'hui, ce n'est pas facile du tout. Au chômage, tu te sens inutile pour la société mais en venant à LST, je fais quelque chose et je ne me sens pas inutile. Ça me redonne le goût de sortir de chez moi et de faire quelque chose, d'être utile à quelque chose.

Un militant

FEDERATION

PLAIDOYER POUR UN HABITAT DURABLE

Une parole qui s’est construite dans un dialogue au sein de la plate-forme Associations21, où les plus pauvres ont pu prendre une place



17 octobre 2012, des militants au Parlement wallon

ET ENSUITE ?

Nous faisons référence ci-dessus à la dimension symbolique du 17 octobre. Celle de la démocratie participative. Les plus pauvres sont accueillis dans les locaux du Parlement wallon. Et ça devient récurrent. A elle seule elle ne suffit pas.

Nous souhaitons à présent rencontrer les parlementaires en commission afin de pouvoir dialoguer autour de ce plaidoyer, qui est une parole construite dans le cadre de la plate-forme Associations21. Nous prenons donc actuellement rendez-vous avec nos représentants au Parlement wallon.

HISTORIQUE

Pendant 2 ans, de juin 2010 à décembre 2012, des associations wallonnes et bruxelloises se sont rencontrées. Elles ont construit ensemble un plaidoyer(1) regroupant différents points de vue et revendications sur l’habitat.

Ces associations portaient les préoccupations de différents publics et en particulier celles des plus pauvres. Elles sont aussi actives dans différents secteurs : le social, l’environnement, la coopération au développement. Il s’agit du mouvement LST, du mouvement ATD-Quart-Monde, d’Espace Environnement, d’Habitat et Participation, d’Inter-Environnement Bruxelles et d’Inter-Environnement Wallonie.

Le 17 octobre 2012 a été une étape importante dans l’histoire du plaidoyer. « Un moment particulièrement fort et symbolique : une centaine de militants de divers mouvements rassemblés au Parlement wallon pour le refus de la misère par le droit à un logement de qualité pour tous. (2)»

On y parlait même : « un temps impressionnant de dialogue »... « Les plus pauvres témoignent de leur vécu devant des représentants de la société civile engagés par rapport à la problématique de l’habitat durable.(3) » Pour rappel, dans l’atelier 1, on débattait des logements en résistance à la misère. Dans l’atelier 2 : des législations en faveur d’un habitat de qualité. Dans l’atelier 3 : des

glissements qui s’opèrent dans le logement public.

LE PLAIDOYER

Nous vous invitons à le lire. Qu’il puisse être l’occasion de débats. Le plaidoyer invite les pouvoirs publics à donner la priorité au logement public. En favorisant l’accès à la propriété privée, l’Etat se prive de moyens pour investir dans le logement public. Dans le logement public, donner la priorité au logement social qui ne représente plus en Wallonie que 34% du parc. Un constat : il manque cruellement dans le logement social de logements pour les familles nombreuses.

On y parle aussi de lutte contre le sans-abrisme et de la possibilité d’aller voir du côté du logement alternatif avec des remarques de prudence par rapport aux plus pauvres : le plan HP, habitat solidaire, « il faut être riche pour être pauvre » (maison d’accueil : le prix au m2).

D’autres thématiques y sont développées et questionnées au regard de la pauvreté : la réduction des matières premières, la réduction et la réutilisation des déchets, garantir à tous l’accès à l’énergie et à l’eau, économiser l’énergie, rendre à la fiscalité immobilière son rôle de redistribution, mieux former aux métiers de la construction.

Fabien Lardinois

- 1 www.mouvement-lst.org ; www.associations21.org
- 2 Journal La main dans la Main de novembre 2012.
- 3 « Le droit au logement : simplement s’abriter ou habiter durablement quelque part.»

Décembre 2012

Habitat durable



FEDERATION

Le printemps pointe le bout de son nez.
Le journal est toujours en chantier !

De Tournai à Jemelle, en passant par Fontaine, Rochefort, Andenne ou Namur,
Nous poursuivons nos échanges. Voici quelques échos :

CA CONTINUE

LA MAIN DANS LA MAIN EN CHANTIER

JE ME RAPPELLE

«Comment le journal est né ? C'était il y a trente deux ans aux Caves, quelqu'un a dit : c'est bien ce que l'on dit entre nous, mais il faudrait que l'on écrive.»

« Le journal ? C'est les souvenirs de tout ce que j'ai pu y exprimer.»

«C'est un lien entre les familles : entre ceux de la rue des brasseurs et ceux du 55 .»

J' APPRECIE

« La rubrique 'Nos droits', j'apprends des choses. »

« Je regarde d'abord les photos, et les titres. Si ils m'interpellent, je lis la suite.»

«Je ne viens pas à LST, mais quand je lis, je vois que d'autres aussi vivent la même chose que moi.»

« Le fait que ce soit l'expérience de celui qui écrit qui est exprimée.»

« Les petites nouvelles, c'est important.»

«Le donner à quelqu'un d'autre, c'est un message qui veut dire : en cas de gros problème on est là.»

« C'est important d'avoir des articles accessibles.»

«En lisant le journal, on se rend compte du courage qu'il faut avoir pour vivre.»

«Je retrouve dans La Main dans la Main, les traces de mon parcours.»

«Bravo pour la persévérance!»

J'IMAGINE AUTREMENT

« Je trouve que ce serait mieux un format comme les feuilles, parce que je le trouve un peu grand.»

« Pourquoi pas avoir un peu de couleur ? Noir et blanc c'est un peu tristounet. »

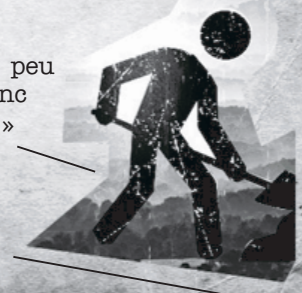
« Il pourrait y avoir des récits de vie en bandes dessinées, non?»

QUELQUES MOTS

«Solidarité»

«Une frêle passerelle au-dessus d'un gouffre.»

« Rouge »



ET VOUS ?

Votre avis et votre regard, vos réactions et même propositions, sont les **BIENVENUES** Au plaisir de discuter ou de vous lire!

Vie du journal 'le pliage'

1200 journaux à plier, étiqueter, distribuer, et envoyer !

Merci à chacun.



NOS DROITS

NOUVEAUTÉS DANS LE LOGEMENT SOCIAL !

A partir du 1^{er} janvier 2013, certaines choses changent dans le logement social en Wallonie

La main dans la main les passe en revue.

Le journal de février 2013 décrivait les nouvelles règles de logements «proportionnés» à la taille et la composition du ménage locataire. Le journal de mars 2013 expliquait les règles de mutation, c'est-à-dire de déménagement d'un logement non proportionné (devenu trop petit ou trop grand) vers un logement adapté à la famille.

Cette nouvelle réglementation concerne tous les contrats de bail conclus à partir du 1er janvier 2013.

Elle s'applique également aux contrats de bail conclus avant le 1er janvier 2013, et donc déjà en cours à ce moment, à l'exception des baux conclus à durée indéterminée avant le 1er janvier 2008.

En d'autres termes, la durée normale d'un bail de logement social est de 9 ans maximum. Auparavant, la réglementation prévoyait l'existence de baux à durée indéterminée. Un certain nombre de locataires se retrouvent donc, au 1er janvier 2013, avec un contrat de bail à durée indéterminée en cours. Pour ceux-là, les nouvelles règles relatives aux «logements proportionnés» ne s'appliquent pas.

Cependant, ces locataires peuvent néanmoins, après le 1er janvier 2013, introduire une demande de mutation vers ce qui est désormais considéré, suivant la nouvelle réglementation, comme proportionné à son ménage. L'objectif est évidemment de permettre à ces locataires de bénéficier eux aussi d'un logement adap-

té à la taille et la composition de la famille.

Deux hypothèses particulières à retenir.

-Si un locataire avec un bail à durée indéterminée occupe un logement d'au moins 3 chambres et que ce logement est devenu sous-occupé, il peut demander sa mutation vers un logement plus petit. C'est donc une mutation volontaire. Ce locataire bénéficie de trois avantages : d'une part il bénéficiera d'une priorité pour l'octroi du nouveau logement, d'autre part, il gardera son ancien loyer si le loyer du nouveau logement s'avère plus

visé pas le ménage dont un membre a plus de 70 ans ou est handicapé.

Dans ce second cas, la mutation ne peut être imposée que vers un logement situé dans la même commune. Ici aussi, le locataire bénéficiera d'une priorité pour l'octroi du nouveau logement, et d'autre part il gardera son ancien loyer si le loyer du nouveau logement s'avère plus élevé en fonction du calcul prévu par la réglementation.

Par contre, il n'est pas prévu que le locataire conserve le bénéfice de son contrat de bail à durée indéterminée pour le nouveau logement attribué.

En cas de mutation imposée, le locataire peut refuser une seule proposition de logement faite par la société. En cas de second refus, la société peut mettre fin au bail moyennant un congé de trois mois.

Pour rappel, le locataire qui s'estime lésé par une décision de la société de logement peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la décision, puis un appel auprès la Chambre de recours de la Société wal-

lonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi.

Le locataire peut également adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche 54, à 5000 Namur.

Philippe Versailles



élevé en fonction du calcul prévu par la réglementation, et enfin, il gardera son bail à durée indéterminée.

-Si ce locataire occupe un logement d'au moins 4 chambres et que ce logement est devenu sous-occupé, la société de logement peut lui imposer sa mutation vers un logement plus petit. C'est donc une mutation imposée. Cette exception ne

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE.**

NAMUR

MAINTENIR LE LIEN

Quand nos enfants sont plac s en institution ou en famille d'accueil



Dans nos associations Luttes Solidarit s Travail, ATD Quart Monde et Le Pivot, la famille, dans ses formes multiples, a toujours  t  une pr occupation centrale. Joseph Wr sinski, fondateur du Mouvement ATD Quart Monde, et qui lui m me avait connu la grande pauvret , disait : « La famille est le dernier rempart contre la destruction produite par la mis re ! ». C'est dans ce sens que la question du lien familial nous a toujours tenus beaucoup   c ur.

Nous voulons pr server   tout prix le lien essentiel avec les enfants et tous les membres de la famille lorsque le placement force la s paration. Depuis de nombreuses ann es nos associations ont  t  un lieu collectif d'expression et de construction de constats et d'analyses enracin s dans le v cu quotidien de ce combat.

Nous devons d'abord t moigner du courage de ces familles, et de toute la souffrance que cela produit. Tout ce que nous vivons comme une volont  de nous s parer nous ab me tellement.

Il y a tout d'abord cette interrogation : comment les professionnels peuvent-ils  crire ou dire qu'ils autorisent des liens entre parents et enfants, en leur donnant, sur une semaine, voire un mois, une visite de 3/4h, 1h ou 2h, encadr e, ou parfois rien du tout ?

Et puis, il y a les signes mat riels qui rappellent l'absence : « C'est le petit lit

vide qui explique le grand vide qu'il fait chez nous. Parce que c'est quand m me tr s difficile pour les parents de voir leurs enfants loin d'eux. »

On ne se sent plus reconnu comme parent : « Le lien avec mon fils on peut dire, franchement, ce n'est rien du tout ! C'est 1h, 1h1/2. Comme si j' tais presque son oncle ou son parrain mais pas son p re. »

Le lien entre les parents et les enfants devrait  tre soutenu, mais qu'est-ce que les professionnels font pour ? Dans quelles conditions ? C'est au plus t t qu'on doit r tablir ce lien familial, le plus t t possible. « Le petit, il a d j  trois ans, il a beaucoup grandi et moi je ne le vois qu'une fois par mois pendant 3/4 d'heure. Je suis plus dans les trains que passer du temps avec lui, 3h aller et 3h retour. Quand je regarde dans les yeux de mon fils, j'ai honte parce qu'il n'a jamais sa maman, il est trop petit pour comprendre. Je n'arrive pas   trouver les mots pour pouvoir lui dire tout  a. Et du coup, il y a le lien qui est coup  avec lui. »

Pour maintenir le lien il ne faut pas disperser les enfants d'une m me famille dans plusieurs endroits diff rents. Il faut maintenir les fratries ensemble. Parfois des fr res et s urs ne se parlent plus quand ils sont adultes, c'est souvent la cons quence de jalousies entre les enfants qui pensent que les parents aiment plus l'un que l'autre...comment  viter les

mesures qui font croire   des pr f rences ?

Maintenir le lien familial, ce n'est pas seulement le lien parents-enfants. Le lien avec les grands-parents doit aussi  tre gard  et mis en  uvre pratiquement.

Bien souvent, le lien familial doit  tre non seulement maintenu mais RECRE  parce que celui-ci est un peu cass  (par exemple quand il y a de la violence, de la maltraitance...). « Si on avait aid  ma m re quand j'ai  t  plac e je ne l'aurais pas oubli e, un lien aurait pu rena tre. »

Et quand les enfants sont plus  g s,  a devient encore plus difficile parce qu'ils sont bless s, ils sont quelque part cass s. L'enfant souffre vraiment. Il y a des enfants qui sont perturb s jusqu'  leurs 18 ans ou plus. Il y en a qui ne vont pas   l' cole, il y en a qui font des fugues, il y en a qui attendent   leur vie, il y en a qu'on met dans des h pitaux psychiatriques. [...] Il y a le lien familial qui est cass . Je crains le pire et   la majorit , je ne sais pas comment il va agir. Est-ce qu'il va revenir pr s de moi, est-ce qu'il va s' loigner ? Si d j    la base, tu n'as pas v cu de lien positif, alors je ne sais pas comment tu veux que je trouve ce lien positif aujourd'hui.

Il va sans dire que les familles esp rent que leur l gitime combat, souvent mal compris et m me mis en doute ou ni , sera entendu dans ces nouvelles rencontres.

Une maman raconte : « Le juge me dit : « Ce n'est pas une punition qu'il soit plac , Madame, profitez-en pour faire des choses pour vous ». Le jour o  j'ai commenc  mon stage de travail, je les avais pr venus au SPJ, mais ils n'ont rien voulu changer pour les jours de visites une fois par mois.

J'ai du demander pour manquer une journ e de travail pour aller voir mon enfant, car j'avais peur que l'on espace encore mes droits de visite. J'ai perdu mon contrat. Maintenant je n'ai plus de proposition de contrat de travail et avec  a je risque de perdre mon CPAS. »

NAMUR

Nous avons besoin de vous dire, à vous professionnels, comment nous vivons effectivement les choses.

Il reste incompréhensible, pour nous, de s'entendre dire qu'une visite de moins d'une heure une fois par mois pour un très jeune enfant est suffisante. Que lorsqu'on a des difficultés pour les déplacements, notamment à cause du prix des transports, on se voit espacer le droit de visite au lieu d'être soutenu.

Alors, on prend le train sans payer et on cumule les amendes. Et lorsque les rencontres sont difficiles, au lieu de travailler ce qui pose problème, on se contente de décisions qui imposent de les espacer. On en arrive même parfois à ce qu'elles soient complètement supprimées, alors que pour nous au contraire elles devraient être encouragées et soutenues.

Un parent nous dit : « Moi au départ c'était 3h par semaine, puis 3h tous les 15 jours et puis 1h une fois par mois et actuellement, j'en suis à 1h1/2 tous les 3 mois.

Et volontairement j'ai cessé d'aller rendre visite parce que c'est plus possible. On me disait que c'était pour renouer les liens, mais au fur et à mesure du temps on me les réduisait. L'enfant se pose des questions en se demandant pourquoi maman ne vient plus. Et alors les enfants se retournent contre nous et ils ne veulent plus nous voir. » Après, on se demande pourquoi les enfants ne nous font plus confiance. Ils ne nous font plus confiance, parce qu'ils croient que ça vient de nous.

Alors que ce n'est pas nous qui ne voulons pas de lien, c'est qu'on nous donne pas l'occasion d'en avoir.

Nous demandons que les lieux de placement ne donnent jamais comme punition « tu ne rentreras pas à la maison ce week-end ! »

Certains nous disent, votre enfant « ne veut plus vous voir, il ne veut plus entendre parler de vous, il ne veut plus rien savoir de vous, il a son havre de paix, foutez lui la paix. »

On vous reproche d'être négatif pour votre enfant. Et puis alors, on vous dit : Oh ! Mais madame, il vaut mieux vous écarter de votre enfant, vous êtes négative. Il vaut mieux ne pas aller le voir pendant 15 jours. Ou il vaut mieux ne pas

le voir du tout. Voilà, mais dans ce qu'ils disent il y a une partie de vérité, quand même parce qu'ils disent que moi je donne le négatif, je ne sais pas donner le positif. Parce que tout ce que j'ai vécu avec mes enfants ça a été cassé, ça a été gâché, ça a été abîmé, donc comment voulez-vous encore être positif ?

Parfois, des gestes de la vie courante, qui favorisent les liens, sont cassés : « le chef de l'internat m'a pris mon pull que mes parents m'avaient apporté. So-disant qu'il puait, alors que c'était un nouveau. »

On fait tout ce qui est possible pour garder ce lien, tant bien que mal.

« J'ai une petite-fille qui est placée. Si tôt qu'elle peut, elle fait passer des messages en cachette à sa maman, par l'intermédiaire du car scolaire. Elle lui dit que sa maman lui manque et qu'elle aimerait connaître sa petite sœur et son petit frère. »

Quand je vais voir mon fils, il y a quand même l'assistante sociale qui est présente. C'est vrai que je suis mal à l'aise mais je n'ai pas le choix, je dois l'accepter. Alors avant d'aller là, je me mets en tête : c'est pour mon enfant que je vais là, c'est tout. Et il est tout content, il est tout heureux, il vient directement vers moi il me fait un gros câlin, moi je lui en fais aussi, et c'est le seul moment là qu'on a tous les deux, un lien entre nous deux. On a des émotions parce qu'on est content, on le voit, on sait qu'il est là. On sait qu'on peut

faire des choses et en même temps on a peur des réactions, on ne sait pas ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire.

Au début, on va voir son enfant. Mais quand le lien est insuffisant, il se dégrade. Et puis l'enfant lui-même au bout d'un temps ne vient plus vers nous. On ne supporte plus le regard des professionnels. On a un grand stress devant eux, parce qu'on ne sait pas à quoi s'attendre.

On voudrait dire à son enfant : « Oui, je suis quand même là, même si tu ne veux pas de moi ou même si tu as l'impression que je ne veux pas de toi. »

Nous réaffirmons que le lien entre les enfants et les parents ne doit jamais être interrompu.

Déjà dans le Rapport Général sur la Pauvreté, en 1994, nous demandions que les placements, s'ils s'imposaient, soient les plus courts possible, et toujours le plus près possible.

Dans l'idéal, nous aimerions pouvoir venir partager des repas avec nos enfants, fêter leurs anniversaires ou pouvoir passer une bonne journée avec eux. Nous voulons rester garants de la sécurité affective de nos enfants.

Des militants des associations

Intervention d' ATD Quart Monde, de L.S.T et du Pivotal pour les concertations sur le maintien du lien



HORS CADRE

du 8 mars

HORS CADRE

ANDENNE

Journée internationale de la femme

A l'atelier créatif nous effectuons une parenthèse. On dit «Stop aux clichés de la femme parfaite!»

Dans un certain sens, nous avons de la « chance » car il existe dans d'autres pays, des femmes qui n'ont aucun droit, aucune liberté. Nous réfléchissons à un droit, à **une liberté** que ces femmes n'ont pas et nous les énumérons.

Sandra : torture mentale, cruauté, exploitation par le travail

Françoise : excision(s), tortures physiques, différence de salaires

Madeleine : pas accès à la culture, battue, fait la manche (mendie)

Anny : sous emprise, soumises, pas de liberté d'expression

Paul : non respect de la femme au sein des conflits familiaux (oubli de la pension alimentaire)

Fabian : viol

Alain : la femme ne doit jamais être utilisée comme objet sexuel

Nicole : mariages forcés/arrangés

Joëlle : retrait de ses enfants pour cause de pauvreté



Après toutes ces idées, il faut désormais les mettre en scène pour les photographier. Les participants s'improvisent acteurs et jouent différentes petites scènes avec beaucoup de sérieux pour un sujet on ne peut plus interpellant.

Ces photos sont ensuite fixées sur des piques en bois et posées sur une tête.

Les participants de l'atelier créatif



HORS CADRE

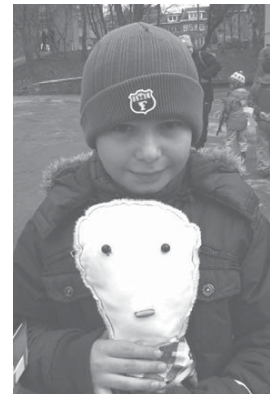
HORS CADRE

NAMUR

DES DOUDOUS POUR COMBATTRE L'HIVER

Le bonhomme-hiver a brûlé ce samedi 23 mars 2013 au quartier des balances ! Des doudous ont aidé les enfants, nous vous les présentons :

Il y avait: Rachid et son Luc dessinateur,
Giulia et sa Juliette légère comme un flocon de neige,
Keeny et son Max le soleil,
Tom Ayoub et son Arthur le magicien,
Nuran et sa lila rayon de bonheur,
Mélinda et sa Sarah qui vole,
Mounia et son Alma qui chauffe,
Elisa et son Elas qui donne des jouets,
Farie et sa Nora qui envoie des cœurs au ciel,
Kyatrina et son Diego qui chante des chansons,
Lancelot et son Benten qui le protège,
...et encore beaucoup et beaucoup d'autres.



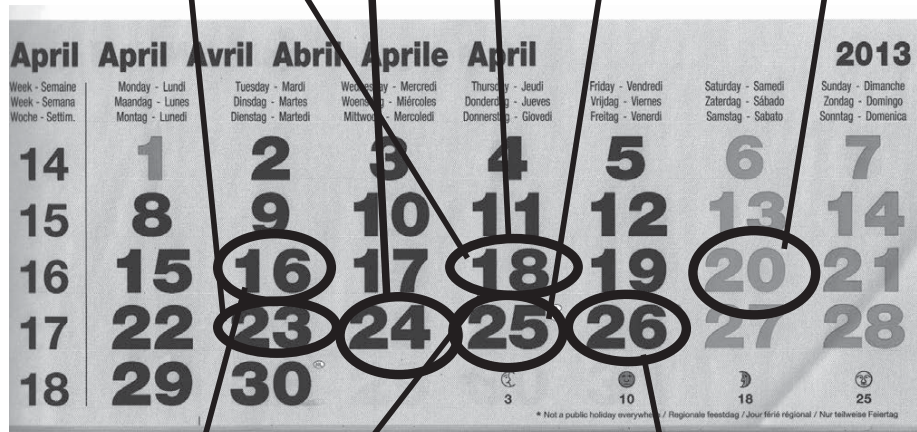
Avec une équipe pareille, c'est certain l'hiver a été chassé !

Et pour attendre le printemps, nous vous offrons des mots chauds, des mots que les enfants aiment entendre et dire :

Soleil, Courir, Merci, Chocolat, Été, Plume, Bisous

ÇA SE PASSE en AVRIL

Travail de recherche sur le lien quand les enfants sont placés en institution ou en famille d'accueil avec la Ministre de l'aide à la jeunesse



Concertation sur la sécurité sociale

Une délégation du mouvement se rend au conseil communal de Namur

Agora : dialogue avec l'administration de l'aide à la jeunesse

Et surtout :

Les caves : à Namur, les mardis 2,16 et 30 avril 2013.

A Andenne, les mardis 9 et 23 avril 2013. Et à Ciney, le lundi 15 avril 2013.

Le groupe des jeunes se retrouve le 19 avril 2013 à 19h.

Le groupe des jeunes d'Andenne se retrouve les 12 et 26 avril 2013 à 18h.

L'atelier : à Andenne et à Namur les vendredis matin.

Les permanences vous accueillent le lundi et le jeudi à Andenne,

le mardi, et le jeudi à Namur. Le jeudi à Jemelle.

Le groupe suivi du rapport général sur la pauvreté se voit tous les mercredis.

Et nous sommes aussi tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **bibliothèque de rue** avec les enfants.

Ça se passe

ANDENNE

BROCANTE DE L'ASCENSION

Le jeudi 9 mai 2013, LST Andenne asbl participera à la grande brocante de l'Ascension.

Notre Centre d'Expression et de Créativité y proposera l'intégralité des chapeaux, accessoires et diverses œuvres que nous avons déjà réalisés.

Venez découvrir, essayer et pourquoi pas... emporter une de nos réalisations. Vous soutiendrez ainsi les projets de notre asbl.

Nous exposerons dans une des rues de la ville d'Andenne. Nous ne connaissons pas encore notre emplacement mais vous pourrez vous informer sur notre page Facebook du groupe LST Andenne ou sur le site de LST dans les actualités.

Au plaisir de vous y accueillir... Venez nombreux !

P.S. : en cas de mauvais temps (pluie, grêle, grand vent, etc.), nous ne serons pas présent à la brocante vu la fragilité de nos chapeaux et accessoires mais nous ouvrirons les portes de notre mouvement à LST, rue d'Horseilles n° 26. Vous pourrez ainsi, bien à l'abri, visualiser nos créations.

"LA MAIN DANS LA MAIN" le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises
de Ciney-Marche-Jemelle-Bastogne :
Chantal, Fabien
de Namur :
Andrée, Cécile, Juliette, Philippe et
l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien fixé à 15 Euros/an
Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387
de la Fédération Luttes-Solidarités-Travail
27, rue Pépin - 5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 40 Euros sont déductibles des impôts.
Montant à verser sur le compte
IBAN BE 23 2500 08303891
BIC = GEBABEBB
de CARITAS SECOURS francophone
(Délégation de NAMUR - LUXEMBOURG)
avec comme mention :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Route de France, 5
5377 BAILLONVILLE
Tél. : 0479/28.90.57
ciney-marche@mouvement-LST.org

Province du Hainaut :
Fabien Lardinois
Rue de l'Escaloperie,1
7040 QUEVY-LE-GRAND
Tél. : 065/88.59.50 - 0479/28.90.57

A Namur :
L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire Goethals
Rue du Centre, 19 - 1460 Virginal
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST
www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...
Nous attendons vos articles,
vos remarques, un petit coup de fil...
Bonne lecture !

Avec le soutien
de la Communauté française
(Ministère de la Culture
et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne
(direction générale de l'économie
et de l'emploi)